

RÈGLEMENT DU CONCOURS "VASI LANCE TON LOGO" - 2017

L'envoi du logo et l'inscription au concours valent pour acceptation de l'utilisation du logo à des fins de diffusion commerciale et de communication.

Article 1 : ORGANISATEUR, DURÉE ET OBJECTIF DU CONCOURS

L'association *VASI Jeunes* - sis La Forêt Belleville 23250 Vidaillat - organise, du lundi 12 juin au jeudi 31 août 2017 inclus, un concours de logo dénommé "VASI LANCE TON LOGO", dont l'objectif est de créer la nouvelle identité visuelle de *VASI Jeunes*.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce concours.

Article 2 : PARTICIPANTS AU CONCOURS

Ce concours est ouvert à tous. Aucun frais d'inscription n'est exigé. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le participant devra également fournir les renseignements suivants : nom, prénom, adresse postale et email.

Dans l'éventualité où le participant ne souhaite pas que son nom apparaisse en ligne, un pseudonyme devra être fourni.

Article 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer. Pour que votre inscription et participation soient prises en compte, il suffit d'envoyer votre logo **EXCLUSIVEMENT** à l'adresse suivante : VASI-lancetonlogo@hotmail.com

Votre création pourra, si nécessaire, être numérisée par nos services pour la réalisation finale.

Chaque participant pourra présenter jusqu'à deux logos.

Les logos produits ne devront comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Article 4 : CONTRAINTES TECHNIQUES

Le nouveau logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication de *VASI Jeunes*.

Le logo, transmis au format numérique, devra respecter les caractéristiques techniques suivantes :

- format d'image : jpeg, jpg, bmp, png, psd, pdf
- résolution 300 dpi minimum,
- poids : 10 Mo maximum,
- taille : 10 x 10 cm maximum.

Article 5 : DROITS D'AUTEUR

Le participant accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit, à l'association *VASI Jeunes*.

Ainsi, le participant autorise l'organisateur à exploiter le logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'Internet ou sur un support

de quelque nature qu'il soit. Dans le cas où l'organisateur utiliserait le logo, le participant accepte expressément, que celui-ci soit éventuellement, modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits.

Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exploitation.

En participant au concours, le candidat autorise la publication de ses logos, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins commerciales et non commerciales.

Article 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION, JURY ET RÉCOMPENSES

Chaque logo sera examiné d'après les critères suivants :

- a) la mise en valeur de l'image de l'association.
- b) la qualité visuelle (graphisme, couleurs et police de caractères).
- c) la possibilité de l'adapter sur les différents supports.
- d) l'originalité de la conception.

Les organisateurs du concours feront une première sélection des logos qui sera soumise au Conseil d'Administration pour décision finale.

Le choix définitif du logo et le nom des lauréats seront communiqués par courriel aux trois vainqueurs début octobre et l'annonce officielle du changement de logo sera diffusée à l'occasion du weekend d'anniversaire de l'association *VASI Jeunes*, couplée à la Fête de la Pomme, qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2017.

Les lots (1 lot offert par gagnant) :

1^{er} lot : panier garni de produits locaux + T-shirt + adhésion association *VASI Jeunes* + article en ligne sur le site internet de *VASI Jeunes* + hébergement offert pour un week-end découverte sur le lieu de l'association (offre valable pour 2 personnes)

2^e lot : T-shirt + adhésion association *VASI Jeunes* + 3 litres de jus de pomme fabriqué par *VASI Jeunes*

3^e lot : T-shirt + 1 litre de jus de pomme fabriqué par *VASI Jeunes*

Article 7 : MODALITÉS DE MODIFICATION DU CONCOURS

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des additions, des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

Article 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur du concours ne pourrait être tenu pour responsable à la suite de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque autre nature.

En outre, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. À ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant. De façon générale, le participant garantit l'organisateur du présent concours contre tout recours, action ou réclamation que pourrait

former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

Article 9 : CONTESTATION DU CONCOURS

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du concours dont les coordonnées figurent à l'article 1er. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin de la semaine consécutive à la désignation des gagnants, le cachet de La Poste faisant foi. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur.

Contact pour le concours :

Association VASI Jeunes

La Forêt-Belleville - 23250 Vidaillat | VASI-lancetonlogo@hotmail.com